

Pour toutes questions, vous pouvez contacter:

les organisations syndicales/organisations professionnelles d'employeurs composant l'Observatoire

Un observatoire composé de membres de droit représentant les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau interprofessionnel :

- **CFDT** : Tél : 02 32 08 35 60 - Courriel : uri.normandie@cfdt.fr
- **CFE-CGC** : Tél : 02.35.36.24.01 - Courriel : ud76@cfecgc.fr
- **CFTC** : Tél : 02 35 71 90 60 - Courriel : syndicatcftc.ud76@gmail.com
- **CGT** : Tél : 02 35 58 88 60 - Courriel : ud@cgt76.fr
- **FO** : Tél : 02 35 70 26 40 - Courriel : udfo76@force-ouvriere.fr
- **UNSA** : Tél : 06.26.56.93.77 - Courriel : ud-76@unsa.org

Et les organisations professionnelles d'employeurs :

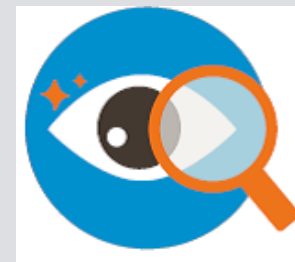
- **CPME**
- LE HAVRE** Tél : 02 35 98 26 07 - Courriel : contactestuaire@cpmenormandie.fr
- ROUEN** Tél : 02 35 98 26 07 - Courriel : contactrouen@cpmenormandie.fr
- **MEDEF** Tél : 02 32 92 50 50
- **UDES** Tél : 06 63 65 08 69 - Courriel : jean-michel.clemenceau@orange.fr
- **FNSEA 76** • **FESAC** • **U2P**

Ainsi que des représentants de la DDETS 76.

le secrétariat de l'Observatoire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Seine Maritime, Pôle travail, Cellule chargée de l'animation, du suivi et de l'appui à la négociation collective

Immeuble Hastings - 27 rue du 74e régiment d'Infanterie - 76003 Rouen CEDEX 1
Tél : 02.76.27.71.57 - Courriel : DDETS-accord-entreprise@seine-maritime.gouv.fr



Observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation collective de la Seine-Maritime

Au service des partenaires
sociaux dans les entreprises



Une instance mise en place au niveau du département afin de favoriser et encourager le développement du dialogue social et la négociation collective



- ☞ Favorise et encourage le développement du dialogue social et la négociation collective au sein notamment des entreprises de moins de 50 salariés
- ☞ Répond aux demandes des organisations syndicales ou professionnelles lors de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation
- ☞ Apporte son concours et son expertise juridique aux représentants d'employeurs et de salariés de son département dans le domaine du droit social

Un instrument dédié au dialogue et à la négociation aux multiples facettes :

Partager les points de vue et les expériences

Apporter l'information nécessaire

Sensibiliser aux enjeux sociétaux

Accompagner dans la démarche

Orienter vers des professionnels

Une instance complémentaire avec d'autres acteurs dont notamment

- ☞ Les sections d'inspection du travail qui ont en charge le contrôle de l'application du droit du travail : <https://normandie.dreets.gouv.fr/Contacter-l-inspection-du-travail-18426>